

Politique fiscale générale. 2025.

V1.0

Opella.

Résumé.

En tant qu'entreprise de santé grand public multinationale certifiée B Corp, Opella s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière de conformité juridique et fiscale dans tous les pays où elle opère, en veillant à l'application rigoureuse des lois et réglementations locales.

Notre objectif principal est de veiller à ce que toutes les obligations fiscales soient honorées de manière précise, exhaustive et dans les délais impartis, tout en respectant l'ensemble des exigences fiscales applicables.

Le contrôle et la gouvernance des questions fiscales sont principalement assurés par notre département fiscal central, sous la direction du directeur fiscal monde d'Opella, qui supervise des contrôles internes rigoureux en matière fiscale, des cadres de référence (polices) et des procédures standardisées. Le directeur fiscal monde d'Opella, qui rapporte directement au directeur financier du groupe, rend compte régulièrement au Comité exécutif d'Opella afin de garantir la transparence. Un ensemble détaillé de contrôles internes en matière fiscale a également été instauré afin de garantir l'efficacité opérationnelle de la politique fiscale mondiale.

Pour maintenir l'excellence opérationnelle, la gestion fiscale s'appuie également sur plusieurs départements au sein de nos différents centres de Global Business Services (GBS), ce qui favorise une collaboration permanente entre les équipes.

En tant qu'entreprise certifiée B Corp, la stratégie fiscale d'Opella vise également à maintenir un taux d'imposition effectif (TEI) durable et compétitif sur ses activités, conformément à son engagement en faveur de pratiques commerciales responsables et d'une contribution sociétale positive.

En outre, nous nous engageons à entretenir des relations ouvertes, transparentes et coopératives avec les administrations fiscales et les autres organismes gouvernementaux à travers le monde, en promouvant une conduite fiscale responsable et en nous conformant pleinement aux normes et réglementations fiscales internationales.

1. Notre approche fiscale.

Six principes régissant la conduite responsable globale d'Opella en matière de fiscalité.

1.1. Notre engagement en faveur d'un comportement fiscal responsable.

Chez Opella, notre mission est de mettre la santé entre vos mains en rendant la santé quotidienne aussi simple qu'elle devrait l'être. Nos activités sont guidées par un socle solide de valeurs : le respect et la protection des personnes et de l'environnement, l'intégrité dans la gestion des informations et la probité de nos pratiques commerciales. Ces principes sont intégrés dans notre Code de conduite et s'étendent pleinement à notre approche de la fiscalité.

Nous considérons qu'un comportement fiscal responsable fait partie intégrante de notre cadre de gouvernance d'entreprise.

1.2. Notre empreinte mondiale et nos responsabilités fiscales.

Opella opère dans de nombreux pays et territoires à travers le monde et emploie plus de 11 000 collaborateurs issus de nationalités et de cultures variées. En raison de notre présence et de nos activités à l'échelle mondiale, nous sommes assujettis à de nombreux impôts et taxes, tels que :

- L'impôt sur les sociétés aux niveaux national, fédéral, régional et local.
- Les taxes foncières et les impôts sur les actifs.
- Les droits de douane et prélèvements liés au commerce.
- Les taxes sectorielles et les taxes liées au secteur de la santé.
- Les impôts liés à l'emploi, tels que les cotisations de sécurité sociale et les charges relatives à la paie.

En outre, nous collectons et reversons des impôts indirects, tels que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les taxes de vente et autres taxes à la consommation facturées aux clients, ainsi que les retenues à la source sur les salaires pour le compte de nos collaborateurs.

Nous avons conscience que les impôts constituent une contribution importante aux finances publiques des pays dans lesquels nous opérons, en participant au financement des infrastructures, des systèmes de santé et du développement économique.

Opella en chiffres 2025.

Basée en France, Opella exerce ses activités directement dans 38 pays par l'intermédiaire de filiales locales en Europe, en Amérique latine, en Amérique du Nord, en Asie-Pacifique, au Moyen-Orient et en Afrique. Elle compte 13 sites de production, 7 Pôles Science et environ 11 000 collaborateurs dans le monde.

Europe.	Amérique.	Asie-Pacifique.	Moyen-Orient et Afrique.
France. Siège social Allemagne Italie Pologne Hongrie +marchés supplémentaires	États-Unis Mexique Brésil + marchés supplémentaires	Chine Japon Vietnam Australie + marchés supplémentaires	Tunisie + marchés supplémentaires

1.3. Conformité et gouvernance.

En tant qu'entreprise multinationale, Opella s'engage à s'acquitter du juste montant d'impôts dans les pays et territoires où elle exerce ses activités, en stricte conformité avec les lois et réglementations applicables.

Notre objectif principal est de veiller à ce que toutes les obligations fiscales soient honorées de manière précise, exhaustive et dans les délais impartis. Nous nous engageons à déposer toutes les déclarations fiscales requises et à procéder au paiement des impôts conformément à la législation et aux exigences réglementaires en vigueur dans chaque pays ou territoire où nous opérons.

Notre politique fiscale repose sur les principes suivants :

- Respect strict de la législation fiscale applicable et des normes internationales.
- Déploiement d'un modèle global opérationnel fiscal et standardisé à l'échelle mondiale, intégrant nos équipes internes dédiées, un prestataire externe et divers outils de conformité fiscale.
- Maintien de contrôles internes et de processus de gouvernance rigoureux.
- Alignement des résultats fiscaux sur la substance économique sous-jacente de nos activités.
- Production de rapports financiers transparents et précis.

Nous nous refusons à mettre en place des montages fiscaux artificiels ou agressifs, dépourvus de substance commerciale ou incompatibles avec nos principes éthiques.

1.4. Transparence et engagement constructif.

Opella s'engage à nouer et à entretenir des relations ouvertes, transparentes et constructives avec les administrations fiscales et les autres organismes gouvernementaux à travers le monde. Nous veillons à collaborer de manière coopérative et professionnelle, en répondant aux requêtes dans les meilleurs délais et en toute transparence, et en intervenant de façon proactive pour résoudre les éventuelles difficultés qui pourraient survenir.

Notre département fiscal central, en collaboration avec les différents départements des centres Global Business Services (GBS) d'Opella, est chargé de gérer efficacement nos contrôles fiscaux et nos litiges. Forts de cette coopération, structurée par les politiques et processus de notre modèle fiscal de référence, nous veillons à ce que l'ensemble des procédures de cette nature soient correctement supervisées et gérées, en maintenant une communication proactive avec les administrations fiscales.

La transparence et un comportement fiscal responsable sont essentiels pour maintenir la confiance de toutes les parties prenantes.

1.5. Approche intragroupe et prix de transfert.

Opella s'attache à aligner sa politique de prix de transfert sur la réalité économique sous-jacente et sur la création de valeur de ses activités.

Opella applique les principes de l'OCDE en matière de prix de transfert afin de garantir que les transactions entre entités affiliées soient réalisées conformément au principe de pleine concurrence. Nos politiques de prix de transfert s'appuient sur des analyses économiques appropriées qui garantissent que les contributions de nos filiales à la création de valeur sont rémunérées de manière équitable.

Nous nous engageons également à respecter les règles et réglementations locales applicables à nos transactions intragroupes. Des analyses spécifiques sont menées pour aligner la tarification de tous les flux intragroupes sur les exigences locales en vigueur, et notre approche en matière de documentation des prix de transfert prend en considération les spécificités et les délais exigés par chaque réglementation locale.

Afin de garantir la sécurité juridique et de minimiser les risques de litiges, nous pouvons conclure des accords préalables en matière de prix de transfert (APP) avec les administrations fiscales compétentes pour les flux intragroupes majeurs ou structurels, dans le but d'assurer une prévisibilité à long terme tant pour Opella que pour les administrations fiscales et de favoriser un environnement fiscal transparent et coopératif.

1.6. Valeur à long terme et croissance partagée.

Il est de notre responsabilité, envers nos actionnaires, de préserver la compétitivité et la performance financière à long terme de notre Groupe. Parallèlement, nous veillons à ce que les communautés au sein desquelles nous opérons bénéficient de la croissance et du développement générés par nos activités.

Nous sommes convaincus que des pratiques fiscales responsables favorisent des performances économiques durables, renforcent notre réputation et contribuent à la stabilité et à la prospérité de la société.

En nous engageant à respecter les principes d'intégrité, de conformité et de transparence, nous visons à créer une valeur durable pour toutes les parties prenantes.

2. Gouvernance fiscale, gestion des risques et contrôles internes.

Les six piliers du cadre de gouvernance et de conformité d'Opella.

2.1. Gouvernance et responsabilité.

La responsabilité générale de la mise en œuvre, de l'application et de la révision annuelle de la présente politique fiscale incombe au directeur fiscal monde, qui rend compte au directeur financier, ce dernier étant chargé de l'approuver.

L'équipe de direction financière, sous l'égide du directeur financier du groupe, assure une supervision indépendante de notre stratégie fiscale et de notre cadre de gouvernance. Elle reçoit des comptes rendus réguliers sur la conformité fiscale, la gestion des risques et le déploiement de la politique.

Nous nous attachons à définir clairement les rôles et les responsabilités à tous les niveaux de l'organisation afin de garantir une application cohérente de nos principes fiscaux à travers le monde.

2.2. Mise en œuvre et intégration de la politique.

Notre politique fiscale est intégrée à l'ensemble de l'organisation et s'appuie sur :

- Des procédures fiscales détaillées et des lignes directrices opérationnelles accessibles aux collaborateurs concernés.
- Des programmes de formation réguliers destinés aux équipes financières, fiscales et à d'autres fonctions clés.
- Un alignement sur notre Code de conduite et sur les normes générales de conduite des affaires.
- Des communications internes continues sur les évolutions réglementaires et les mises à jour de nos politiques internes.

Grâce à ces mesures, nous promouvons une solide culture de la conformité et une conduite fiscale responsable.

2.3. Identification, gestion et suivi des risques.

Nous appliquons un cadre structuré et proactif de gestion des risques fiscaux qui comprend les éléments suivants :

- Des évaluations périodiques des risques dans l'ensemble de nos pays d'implantation et de nos activités commerciales.
- Un suivi continu des évolutions législatives et réglementaires.
- La définition de procédures de remontée d'informations pour les risques fiscaux majeurs.
- Une intégration à notre système global de gestion des risques.
- Des points réguliers à l'attention des membres de l'équipe de direction financière.

Notre approche garantit que les risques fiscaux sont identifiés en amont, correctement évalués et gérés de manière cohérente et transparente.

2.4. Évaluation et contrôle de la conformité.

Nous évaluons régulièrement l'efficacité de notre cadre de conformité fiscale au travers des mécanismes suivants :

- Des audits internes de conformité fiscale et des auto-évaluations.
- Des procédures d'audit interne couvrant les processus clés et les contrôles internes de nature fiscale.
- L'examen des positions et provisions fiscales par les auditeurs externes dans le cadre de l'audit annuel des états financiers.
- Le suivi d'indicateurs de performance clés (KPI) permettant de contrôler la conformité et la qualité du reporting.
- Des évaluations annuelles de l'efficacité de notre dispositif de contrôle en matière fiscale.

Ce modèle de contrôle à plusieurs niveaux garantit l'exactitude, l'intégrité et la transparence de notre tax reporting.

2.5. Dialogue avec les parties prenantes et canaux de communication.

Nous nous engageons à maintenir des canaux ouverts et accessibles pour soulever des préoccupations liées à la fiscalité ou à d'autres questions de conformité. Les parties prenantes peuvent faire part de leurs préoccupations par l'intermédiaire de :

- Notre ligne d'assistance téléphonique, disponible 24 h/24 et 7 j/7, en plusieurs langues.
- Notre portail de signalement éthique en ligne.
- Un contact direct avec le directeur fiscal monde.
- Nos responsables locaux de la conformité dans les pays concernés.
- Des mécanismes de signalement anonyme, lorsque la législation locale l'autorise.

Toutes les alertes sont traitées de manière confidentielle, font l'objet d'une enquête dans les meilleurs délais et donnent lieu, le cas échéant, à des mesures correctives appropriées.

Opella s'engage à dialoguer de manière proactive et transparente avec les parties prenantes concernant sa stratégie et ses pratiques fiscales. Elle identifie systématiquement les parties prenantes internes et externes concernées et les consulte afin de recueillir leurs points de vue. Les commentaires sont recueillis à travers différents canaux, et l'entreprise évalue ensuite soigneusement ces informations et les intègre à ses processus de prise de décision en matière fiscale, en veillant à ce que son approche demeure responsable, équilibrée et conforme aux réglementations applicables ainsi qu'aux attentes sociétales globales.

2.6. Publication des informations fiscales.

Nos informations fiscales publiques sont soumises à :

- Un audit externe réalisé par nos auditeurs indépendants dans le cadre de l'audit des états financiers annuels.
- Un processus d'examen et d'approbation interne impliquant la direction générale.
- Une supervision par le directeur fiscal monde

Nous nous conformons aux exigences de publication et de déclaration fiscales en vigueur dans l'ensemble des pays et territoires concernés.

3. Impôt sur les entreprises acquitté en 2025.

Impôt sur les sociétés et impôts locaux sur les entreprises acquittées par région (en k€).

Région.	Impôt sur les sociétés.	Autres impôts sur les entreprises. ¹
EMEA	73 927	12 113
ASIE	27 030	20 155
AMÉRIQUE LATINE	19 712	4 269 (crédit) ²
AMÉRIQUE DU NORD	-	185
TOTAL	120 669	28 184

¹ Hors impôts liés à l'emploi, TVA et droits de douane. ² Montants des crédits d'impôt locaux inclus dans le solde.

IS ACQUITTÉ.	AUTRES IMPÔTS.
120 669 k€	28 184 k€

Droits de douane acquittés. 10 premiers pays.

Les 10 premiers pays représentent ~100 % du total des droits de douane acquittés au cours de l'exercice 2025.

Pays.	Droits de douane (€).
États-Unis	4 516 709
Mexique	2 886 335
Argentine	1 429 985
Brésil	1 000 000
France	146 757
Équateur	48 861
Colombie	43 849
Australie	25 622

Pays.	Droits de douane (€).
Allemagne	25 451
Italie	1 781
Total	10 125 350

TOTAL DES DROITS DE DOUANE ACQUITTÉS EN 2025.

10 125 350 €

Dans les 10 premiers pays

PART DES ÉTATS-UNIS

44,6 %

Premier contributeur

Historique du document.

Numéro de version.	Date d'application de cette version :	Description des modifications :
1.0	30/04/2025	Première publication de la présente politique fiscale.

Publié par.	Département fiscal central.
Vérifié par :	Finance, Juridique, Éthique et Intégrité des affaires, Gestion des risques.
Approuvé par :	Directeur financier.
Diffusion :	Publique et interne.